

Plan Local d'Urbanisme



MODIFICATION N°1

PLU approuvé le 16 septembre 2016

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 24
février 2022,
Le Président,



Communauté
de communes
du PAYS
de FALAISE



NEAPOLIS Atelier d'Urbanisme
3 Allée du Green – 14 520 PORT-EN-BESSIN
neapolis@orange.fr



[1 - NOTICE DE PRESENTATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLU – additif au rapport de présentation du PLU](#)

1 - Rapport de présentation – Néant non modifié

2 - Projet d'aménagement et de développement durable – Néant non modifié

[3 - Orientations d'Aménagement et de programmation](#)

4 - Règlement

- [4.1 Règlement écrit](#)
- [4.2a Règlement graphique au 1/2000](#)
- [4.2b Règlement graphique au 1/10000](#)
- [4.3 Règlement graphique - Risques](#)

5 – Annexes (néant non modifiées)

- 5.1 Annexes – Servitudes d'Utilité Publique
- 5.2 Annexes sanitaires